

PROGRAMME DETAILLE DE LA REVALIDATION Certificat de Formation de Base à la Sécurité



Prouver le maintien de la compétence conformément à l'arrêté du 24 juillet 2013 relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime et convention STCW amendement de Manille du 24 juin 2010 :

- Prendre les mesures nécessaires en cas d'abandon du navire, utiliser et mettre en pratique les différentes techniques individuelles de survie en mer lui permettant de faire face à ce type de situation (**TIS**).
- Réduire au minimum le risque incendie à bord, faire face à tous types de situations d'urgence incendie et de lutter plus efficacement contre un incendie à bord (**FBLI**).

I. Techniques individuelles de survie (TIS) version courte - 6h

Compétences attendues

1. Survivre en cas d'abandon du navire

Organisation de la formation – Espaces et matériel pédagogiques

- envoi aux stagiaires de documents numériques sur les connaissances, compréhensions et aptitudes ;
- enseignement théorique et exercices pratiques

Matériel agréé SOLAS nécessaire pour réaliser les exercices pratiques permettant de démontrer les compétences (combinaison de survie – radeau de sauvetage ...)

Les exercices pratiques peuvent se dérouler en mer, sur un plan d'eau au port.

Qualifications du personnel enseignant et d'encadrement

Les instructeurs doivent avoir une expérience suffisante des questions relatives à l'abandon du navire et à la survie en mer ; ils doivent être titulaires au minimum d'une attestation de réussite à la formation TIS et du certificat CAEERS.

Les instructeurs doivent connaître les techniques d'enseignement et méthodes de formation.

Les instructeurs et personnel d'encadrement doivent être en nombre suffisant et qualifiés pour assurer la sécurité des stagiaires durant les exercices pratiques.

Programme de la formation Enseignements théoriques

Les enseignements théoriques consistent en un cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, compréhensions et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/1-1 et portant essentiellement sur :

- les changements intervenus dans la réglementation ;
- les changements intervenus dans la technologie ;
- des études de cas.

Exercices pratiques

Les exercices pratiques consistent à :

- endosser une brassière de sauvetage (*Formation pouvant être réalisée à bord*).
- mettre et utiliser une combinaison d'immersion.
- sauter dans l'eau sans se blesser à partir d'une certaine hauteur
- redresser un radeau de sauvetage renversé en portant une brassière de sauvetage
- nager en portant une brassière de sauvetage
- rester à flot sans brassière de sauvetage
- monter dans une embarcation ou un radeau de sauvetage à partir du navire et à partir de l'eau en portant une brassière de sauvetage
- prendre les mesures initiales requises lors de l'embarquement dans les embarcations et radeaux de sauvetage en vue d'accroître les chances de survie (*Formation pouvant être réalisée à bord*)
- filer une ancre de cape ou une ancre flottante (*Formation pouvant être réalisée à bord*)
- Faire fonctionner le matériel des embarcations ou radeaux de sauvetage (*Formation pouvant être réalisée à bord*)
- Faire fonctionner les dispositifs de repérage. Y compris le matériel radioélectrique (*Formation pouvant être réalisée à bord*)

II. Formation de base à la lutte contre l'incendie (FBLI) - 10h

Compétences attendues

1. Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à un incendie
2. Lutter contre les incendies et les éteindre

Organisation de la formation – Espaces et matériel pédagogiques

Le prestataire agréé assurant la formation :

- fournit aux stagiaires des supports numériques sur les connaissances, compréhensions et aptitudes;
- assurer un enseignement théorique tel que défini dans le chapitre G ci-dessous ;
- assurer les exercices pratiques énumérés dans le chapitre G ci-dessous. Matériel agréé SOLAS (équipement pompiers, ARI ...)

Les exercices pratiques se déroulent dans des locaux offrant des conditions de formations vraiment réalistes (containers où les conditions de bord sont reproduites) et, dans l'obscurité.

Qualifications du personnel enseignant et d'encadrement

Les instructeurs doivent avoir une qualification reconnue relative à la prévention des incendies et à la lutte contre les incendies ; ils doivent être titulaires au minimum d'une attestation de réussite aux formations QBLI et QALI.

Les instructeurs doivent connaître les techniques d'enseignement et méthodes de formation.

Les instructeurs et personnels d'encadrement doivent être en nombre suffisant et qualifiés pour assurer la sécurité des stagiaires durant les exercices pratiques.

Programme de la formation

Enseignements théoriques

Les enseignements théoriques consistent en un cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, compréhensions et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/1-2 et portant essentiellement sur :

- les changements intervenus dans la réglementation ;
- les changements intervenus dans la technologie ;
- des études de cas.

Exercices pratiques

Les exercices pratiques consistent à :

- utiliser divers types d'extincteurs d'incendie portatifs.
- utiliser un appareil respiratoire autonome (*Formation pouvant être réalisée à bord*).
- éteindre des incendies peu importants, par exemple des feux d'origine électrique, des feux d'hydrocarbure ou de propane.
- éteindre des incendies importants avec de l'eau (en utilisant des lances à jet plein et à jet diffusé).
- éteindre un incendie à l'aide de mousse, de poudre ou de tout autre agent chimique approprié.
- pénétrer et traverser, avec une ligne de sécurité mais sans appareil respiratoire, un compartiment dans lequel de la mousse à haut foisonnement a été injectée.
- lutter contre l'incendie dans des espaces clos remplis de fumée en portant un appareil respiratoire autonome.
- éteindre un incendie à l'aide de brouillard d'eau pulvérisée ou de tout autre agent approprié de lutte contre l'incendie dans un local d'habitation, ou dans une chambre des machines simulée , en feu et rempli de fumée épaisse.
- éteindre un feu d'hydrocarbures à l'aide d'une canne à brouillard et de lances à jet diffusé, de poudre chimique, ou d'une canne à mousse.
- effectuer un sauvetage dans un local rempli de fumée en portant un appareil respiratoire (*Formation pouvant être réalisé à bord*).

Durée et Nombre minimum et maximum de stagiaires

Formation « Revalidation Certificat de Formation de Base à la Sécurité » : 16 heures

Minimum : 8

Maximum : 12